

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 05-2023 portant sur la révision du comité consultatif d'urbanisme et code d'éthique des membres

PRENEZ AVIS QUE:

Lors de la séance du 12 mars 2024 fut adopté le Règlement numéro 05-2023 portant sur la révision du comité consultatif d'urbanisme et code d'éthique des membres.

Copie de ce règlement est consultable sur le site Internet de la municipalité ou en faisant une demande à la soussignée.

Ce règlement entre en vigueur selon la Loi.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 13 mars 2024

Linda Normandeau

Directrice générale et greffière-trésorière